



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« L'AGRICULTURE FACE AUX ENJEUX ECONOMIQUES
ET ENVIRONNEMENTAUX :
LES PISTES D'ADAPTATION EN BOURGOGNE »

AVIS

présenté par

Noël GILIBERT et Jean-Bernard BOURDOT

COMMISSION N° 1

Aménagement des territoires et agriculture

SEANCE PLENIERE DU 21 JANVIER 2011

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	8
1.1. « DES » AGRICULTURES BOURGUIGNONNES	8
1.2. DE LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE EUROPEENNE EN MATIERE AGRICOLE.....	8
1.3. PAS DE MODELE UNIQUE.....	9
1.4. NE PAS OPPOSER LES SYSTEMES ET INSISTER SUR LA NECESSAIRE COMPLEMENTARITE ENTRE LES FILIERES	10
1.5. MISER PLUS FORTEMENT SUR LES DEBOUCHES LOCAUX.....	10
1.6. UNIR L'AVENIR DES TERRITOIRES ET DE L'AGRICULTURE.....	11
1.7. PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE PARTENAIRE	11
2. LES PISTES D'ADAPTATION COMMUNES.....	12
2.1. ADAPTATION DE L'ORGANISATION ET DE LA GESTION DES EXPLOITATIONS	12
2.1.1. <i>Organisation et structuration des exploitations</i>	12
2.1.2. <i>Le foncier agricole</i>	13
2.2. VERS DES EXPLOITATIONS ECONOMES ET AUTONOMES SUR LE PLAN DES CHARGES : L'EXEMPLE DES GRANDES CULTURES.....	13
2.2.1. <i>Les charges de mécanisation</i>	14
2.2.2. <i>Les intrants : vers une consommation raisonnée des engrais et produits phytosanitaires compatible avec les potentiels de production</i>	14
2.3. FORMATION INITIALE ET CONTINUE.....	14
2.3.1. <i>Formation initiale (fondamentale et appliquée)</i>	14
2.3.2. <i>Formation continue</i>	15
2.4. POUR UNE LARGE DIFFUSION DES AVANCEES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES EN MATIERE AGRICOLE .	17
3. LES PISTES SPECIFIQUES AU SECTEUR « BOVINS ALLAITANTS ».....	19
3.1. RELANCER LA CONSOMMATION DE VIANDE BOVINE.....	19
3.1.1. <i>Valoriser l'image de la viande bovine de Bourgogne</i>	19
3.1.2. <i>Développer des actions commerciales et l'innovation</i>	19
3.1.3. <i>L'avenir des signes de qualité en Bourgogne</i>	20
3.2. TROUVER D'AUTRES MARCHES MAIS AUSSI PERENNISER CEUX QUI EXISTENT	20
3.3. UN BESOIN D'ORGANISATION DE LA FILIERE	21
3.4. L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES EXPLOITATIONS D'ELEVAGE ALLAITANT : HERBE, LEGUMINEUSES ET PROTEAGINEUX	21
3.5. LA RECHERCHE GENETIQUE.....	22
3.6. LE DEVELOPPEMENT DE LA CONDUITE EXTENSIVE DES TROUPEAUX	23
4. LES PISTES SPECIFIQUES AU SECTEUR « GRANDES CULTURES ».....	24
4.1. POUR UNE PRESERVATION DES SOLS EN BOURGOGNE	24
4.2. LES TECHNIQUES CULTURALES INNOVANTES ET EXPERIMENTALES	25
4.3. LA DIVERSIFICATION DES ASSOLEMENTS.....	27
4.4. L'IMPLANTATION D'ATELIERS DE VIANDES BLANCHES	27
4.5. LA RECHERCHE : DES ATTENTES EN GENETIQUE	28
4.6. TRANSPORT ET LOGISTIQUE.....	28



Commission n° 1
« Aménagement des territoires et agriculture »

Cahier des charges de l'auto-saisine

« L'agriculture face à une nouvelle donne économique et environnementale : quelles pistes d'adaptation pour les agriculteurs Bourguignons ? »

Rapporteurs :
M. Jean-Bernard BOURDOT
M. Noël GILIBERT

1 – Contexte de l'auto-saisine : des impacts forts à tous les niveaux

➤ **au niveau mondial :**

- Une croissance forte de la population avec la perspective de 9 milliards d'habitants en 2050,
- Un contexte de changements environnementaux drastiques (évolution climatique, raréfaction des ressources...),
- une accélération de l'urbanisation (il y a désormais plus d'urbains sur la planète que de ruraux) et le phénomène de transition nutritionnelle qui l'accompagne (augmentation de la ration calorique moyenne des pays en développement),
- Une agriculture économiquement mondialisée (dont les évolutions sont négociées dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce) qui fait face à une forte volatilité des cours. L'agriculture devient de plus en plus un marché comme un autre dénué de toute protection.

La conséquence directe est une demande alimentaire croissante qui va plus que doubler et nécessiter de multiplier par deux la production agricole mondiale d'ici 2050.

➤ **au niveau européen :**

La Politique Agricole Commune (PAC), seule politique commune de l'Union européenne (UE) entièrement financée par le budget communautaire, est d'une importance majeure pour l'agriculture européenne. Elle représente le secteur économique dans lequel l'intégration communautaire a été la plus poussée. En 2008, la PAC s'affichait comme la deuxième dépense d'intervention de l'UE (55 milliards d'€ soit 43 % du budget de l'UE d'un montant de près de 130 milliards d'€).

Quelques étapes :

- *La stratégie de Göteborg :*

L'Union européenne a établi, en 2001, une stratégie de développement à long terme, dite « de Göteborg », qui vise à conjuguer les politiques économique, sociale et environnementale.

- *Le Traité de Lisbonne (décembre 2007) :*

Le chapitre agricole reconnaît la codécision comme la "procédure législative ordinaire" de la PAC en remplacement de la procédure de la consultation en vigueur. Cela représente un changement majeur pour la PAC qui consolide le rôle de véritable co-législateur du Parlement européen pour l'agriculture.

- *Un « processus continu de révision »¹ de la PAC jusqu'au Bilan de santé du 20 novembre 2008 :*

La France, principale bénéficiaire, essaye de garantir la pérennité du système européen d'aides aux agriculteurs car la PAC subit régulièrement « l'assaut » des pays du nord de l'Europe, soucieux de rediriger une partie des fonds agricoles vers d'autres politiques.

Le Bilan de santé de la PAC est donc le « fruit d'un compromis politique »² qui peut se résumer ainsi : les prix et revenus agricoles seront davantage liés à la loi de l'offre et de la demande. Par ailleurs, une place plus grande est faite aux projets environnementaux. Le mouvement de suppression ou de réduction des mécanismes de soutien des prix agricoles amorcé en 2003 par les pouvoirs publics se poursuit, renforçant ainsi la concurrence entre les différentes productions agricoles européennes.

- *La perspective de « l'après 2013 » :*

Le Bilan de santé de la PAC n'était qu'une entrée en matière avant le grand débat budgétaire de l'Union européenne qui s'ouvrira dès 2010. Ce débat portera sur les perspectives financières de l'UE pour 2013-2020. Les décisions qui seront prises, quelles qu'elles soient, impacteront fortement l'agriculture.

➤ au niveau national :

- **L'application du Bilan de santé** laisse « des marges de manœuvres importantes en termes de mise en œuvre nationale »³.

La PAC devient ainsi « de moins en moins commune et de plus en plus à la carte »⁴. L'application française du Bilan de santé de la PAC se caractérise notamment pour la Bourgogne par la perte nette de **32 millions d'€**.

- **L'initiative française du Grenelle de l'Environnement** par laquelle il s'agit notamment de :
 - favoriser la production et la structuration de la filière Agriculture Biologique (surface agricole utile de 6 % en 2012 et de 20 % en 2020),
 - développer une démarche de certification environnementale des exploitations agricoles (50 % à horizon 2012),

¹ INRA - *Le Bilan de santé de la PAC et son application en France : simulations et réflexions sur les décisions du 23 février 2009 du Ministre français de l'agriculture et de la pêche - mars 2009.*

² *Idem INRA.*

³ *Idem INRA.*

⁴ *Idem INRA.*

- réduire de moitié les usages des produits phytopharmaceutiques et des biocides en 10 ans en accélérant la diffusion de méthodes alternatives sous réserve de leur mise au point et en facilitant les procédures d'autorisation de mise sur le marché des préparations naturelles peu préoccupantes (Plan Ecophyto 2018) ;
 - accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30 % d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici à 2013 ;
 - interdire l'épandage aérien de produits phytopharmaceutiques.
- **La mise en œuvre de la Directive Nitrate (décembre 1991) :**

Elle impose la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole (la mise en œuvre du 4^{ème} programme d'actions est en cours).

- **Le projet de loi de modernisation de l'agriculture française :**

Annoncé par le Président de la République, il devrait être déposé avant la fin 2009 pour préparer la grande réforme de la PAC prévue en 2013.

2 – Problématique

Le défi premier de l'agriculture pour demain porte donc bien sur la capacité à produire suffisamment et durablement mais dans un contexte :

- de forte concurrence mondiale,
- de volatilité des cours,
- de démantèlement des outils de régulation des marchés au niveau européen,
- d'évolution climatique.

L'ensemble de ces considérations, mêlées les unes aux autres, a, ou va avoir, un impact considérable sur l'agriculture française et bien sûr régionale. Pour la région Bourgogne, la disparition de la filière sucrière, la quasi-disparition de la filière ovine, les difficultés structurelles de la filière bovine en sont des exemples négatifs criants...

L'agriculture se retrouve ainsi dans une nouvelle donne économique et environnementale à laquelle les filières et les exploitations sont confrontées et à laquelle elles vont devoir s'adapter.

Les données chiffrées sont connues. Les constats et les états des lieux ont été faits. Toute la question est de savoir comment l'agriculture, et plus particulièrement l'agriculture bourguignonne, va pouvoir s'adapter face à cette nouvelle donne. Quelles doivent être les stratégies à définir ? Quels sont les atouts de la Bourgogne ? Quelles sont ses marges de manœuvre ?

La problématique servant de fil conducteur à l'ensemble des travaux et réflexions de la commission pourrait se résumer ainsi :

Quelles sont, en Bourgogne, les **pistes d'adaptation** qui permettraient aux filières de production agricole de maintenir (voire de développer) leur potentiel de production (viabilité économique des systèmes) tout en prenant en compte :

- la mise en œuvre en Bourgogne du Bilan de santé de la PAC,
- le développement de pratiques et de démarches respectueuses de l'environnement dans les exploitations (viabilité environnementale des systèmes).

Il s'agit ici, non pas de répéter le travail déjà effectué en 2007 sur l'agriculture durable mais de confronter deux contraintes – celles de nature économique et celles de nature environnementale - aux systèmes de production agricole et d'en tirer des pistes d'adaptation pour demain.

Il ne s'agit pas non plus de savoir si la libéralisation du commerce agricole peut permettre d'assurer la quantité, la qualité, et la sécurité des productions alimentaires.

La commission ne pouvant prendre en compte l'ensemble des filières agricoles bourguignonnes dans son travail, elle choisit de focaliser sa réflexion sur deux filières : grandes cultures et bovins allaitants. Elles sont, en effet, particulièrement impactées tant par l'application du Bilan de santé que par les problématiques environnementales.

3 – Objectifs de l'auto-saisine

Filières choisies : grandes cultures et bovins allaitants

- 1) **Identifier les voies innovantes pour l'agriculture bourguignonne** prenant en compte à la fois l'aspect économique et le volet environnemental, tant sur le plan de la production que de l'organisation des exploitations.
- 2) **Identifier les principales pistes d'adaptation pour l'agriculture Bourguignonne :**
 - quels choix stratégiques de production pour assurer son avenir notamment dans des filières plus durables ?
 - les productions sous signes officiels de qualité sont-elles l'unique voie d'avenir pour la Bourgogne ?
 - analyser ces pistes d'adaptation et énoncer des recommandations sur les orientations retenues.

4 - Modalités de travail

➤ Vis-à-vis du contexte

a) Rappel concis du contexte économique mondial (OMC) et européen (PAC et 1er pilier). Resituer l'agriculture bourguignonne face à ces contextes et plus particulièrement par rapport aux décisions françaises prises suite au Bilan de santé de la PAC ;

b) Identifier, analyser et mettre en perspective :

- les principales réglementations européennes et nationales en matière environnementale applicables au monde agricole (2^{ème} pilier de la PAC et Grenelle de l'Environnement),
- les productions agricoles régionales présentes en Bourgogne tant sur le plan des différents marchés agricoles que par la prise en compte des données environnementales.

➤ Vis-à-vis de la problématique

Tout d'abord, il s'agit d'identifier les principales pistes d'adaptation ou d'innovation liant les deux domaines évoqués plus haut (économique et environnemental) et pour les deux filières choisies (grandes cultures et bovins allaitants).

La commission axerait, ensuite, ses réflexions sur quelques pistes d'adaptation qu'elle aura préalablement choisi de retenir.

Ces pistes feront alors l'objet d'une analyse plus fine de la commission au travers d'audition(s) et de déplacements sur site (exploitations, unité de recherche, IAA... en fonction des pistes retenues) permettant ainsi de réfléchir aux possibles propositions.

➤ Vis-à-vis des propositions

La réflexion sera menée vis-à-vis des deux filières choisies et des principales pistes d'adaptation/innovation identifiées.

- a) Identifier les politiques menées par le Conseil régional : quelles sont les solutions proposées ? Quelles sont les voies qui pourraient être amplifiées ? Des marges d'intervention existent-elles pour le Conseil régional ?
- b) Enoncer des recommandations.

Une synthèse sera opérée à chaque fin de commission pour retenir les éléments pouvant d'une part contribuer à l'élaboration du rapport et d'autre part permettre la formulation de propositions pour le projet d'avis.

5 - Auditions

Deux phases d'auditions seront réalisées :

- Une première phase servant à identifier les principales pistes d'adaptation pour les filières grandes cultures et bovins allaitants et notamment :
- DRAAF,
 - ADEME et DIREN,
 - Universitaires/Chercheurs,
 - Représentants des filières « bovins allaitants » et « grandes cultures » (production, transformation et valorisation) ;
 - Représentants du monde associatif en lien avec l'environnement ;
 - Représentant(s) des consommateurs (CREDOC),
 - Représentants des chambres consulaires (Chambres régionale et départementale de l'agriculture, CCI, Chambre de métiers et de l'artisanat) et des organisations professionnelles.
- La seconde phase d'auditions devra permettre d'analyser plus précisément certaines pistes identifiées et sélectionnées dans la phase précédente afin de formuler des propositions.

Enfin, ce processus s'achèvera par l'audition d'élus du Conseil régional de Bourgogne permettant ainsi de recueillir leurs réflexions quant aux nécessaires pistes d'adaptation de l'agriculture bourguignonne.

Une grille d'entretien sera spécifiquement réalisée par la commission pour les deux grandes phases d'auditions afin de délimiter les débats.

6 - Echéance du travail

Dernière audition : février 2010.

Achèvement de la phase rédactionnelle du rapport : mi- mars 2010.

Début de la phase rédactionnelle de l'avis : mi-mars pour un achèvement mi-mai 2010.

Rendu du travail en plénière (rapport + avis) : juin 2010.

1. PREAMBULE

Le travail mené par le CESER s'est concentré sur deux secteurs particulièrement présents sur les plans économiques⁵, sociaux et territoriaux⁶ et sur lesquels les évolutions de la Politique agricole commune (PAC) ont des impacts forts : les productions de viandes bovines et de céréales et oléo-protéagineux. C'est la raison pour laquelle ne sont notamment pas traités dans cet avis la viticulture, la filière forêt-bois et l'agro-alimentaire.

1.1. « DES » AGRICULTURES BOURGUIGNONNES

L'agriculture bourguignonne se caractérise autant par les diverses attractions géographiques externes qui la composent que par sa spécialisation en petites régions agricoles indépendantes et aux résultats hétérogènes. Ainsi, on devrait plutôt parler « des » agricultures bourguignonnes qui sont dues notamment à la grande diversité géo-pédologique du territoire⁷. Cette diversité empêche de raisonner le futur de cette agriculture en la considérant comme un tout homogène.

Propositions du CESER :

Des liens interrégionaux renouvelés doivent pouvoir se tisser (entre filières, chambres consulaires, collectivités...) faisant fi des frontières administratives. Ces liens viendraient compléter les relations entre les acteurs spécifiquement bourguignons de l'agriculture qui doivent, elles, se consolider. En effet, l'hétérogénéité de l'agriculture strictement bourguignonne ne joue pas toujours en sa faveur mettant parfois en opposition des intérêts contraires au sein même de la région comme le Bilan de santé de la PAC a pu le montrer.

L'hétérogénéité de l'agriculture bourguignonne est un point fondamental que doivent prendre en compte tant les acteurs du monde agricole dans la définition de leurs stratégies⁸ que les collectivités territoriales dans la définition de leurs politiques.

1.2. DE LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE EUROPEENNE EN MATIERE AGRICOLE

Si l'agriculture est une activité incontournable de l'économie régionale par sa contribution à l'emploi et à l'aménagement du territoire bourguignon, elle est dépendante d'un contexte plus large que celui concernant la seule région Bourgogne. En effet, elle évolue dans un marché unique européen de vingt-sept Etats-membres et dans un marché mondialisé qui restent les références. L'agriculture devrait donc être compétitive en investissant d'abord dans des marchés porteurs de débouchés. Or, la rentabilité par le marché seul est actuellement absente. Ce secteur ne peut donc se passer aujourd'hui d'outils de régulation et d'un soutien financier public.

⁵ La production agricole bourguignonne totale (au prix du marché) est de 3 408 100 000 € dont : 2 311 050 000 € pour les productions végétales (dont 36 % représentés par les céréales et oléo-protéagineux) et 829 470 000 € pour les productions animales (dont 60 % représentés par les bovin) - Agreste Bourgogne - Mémento de la statistique agricole - septembre 2009.

⁶ La Surface agricole utile en Bourgogne est de 1 858 434 ha en 2008 soit près de 60 % du territoire régional dont 1 009 982 ha de terres arables et 800 200 ha de Surfaces toujours en herbe (STH) - Source : idem 6.

⁷ Jean CHRETIEN et Noël LENEUF.

⁸ Et notamment dans la mise en place de certains projets agricoles spécifiques ou dans la structuration d'outils de transformation.

Propositions du CESER :

Sur ce point, seule une préférence communautaire refondue sur les aspects environnementaux permettrait de mettre fin aux distorsions de concurrence rencontrées au sein de l'Union Européenne⁹. Nous en sommes aujourd'hui très loin et l'ensemble des réformes de la PAC¹⁰ ne va visiblement pas dans ce sens, ce que le CESER regrette.

Or, c'est de l'ensemble des choix qui sera fait dans le cadre de la révision du budget de la PAC pour 2014 que dépendra l'avenir de l'agriculture française et bourguignonne¹¹.

Propositions du CESER :

L'ensemble des institutions publiques devra impérativement tenir compte de la nouvelle PAC 2014-2020¹² pour adapter ses programmes d'intervention en matière agricole.

En période de nécessaires efforts de gestion et de rationalisation de la dépense publique, les soutiens permettant l'adaptation des filières, des investissements structurants et des choix d'orientations sur le long terme, devront être privilégiés.

L'anticipation doit aussi être le principe moteur qui guide l'ensemble des politiques publiques qui sont menées ou qui verront le jour en Bourgogne.

Enfin, la répartition des marges doit être équitable entre les différents acteurs des filières et les consommateurs doivent réapprendre le sens réel du prix des denrées alimentaires¹³, tout en reprenant en main leur propre choix de consommation.

1.3. PAS DE MODELE UNIQUE

Il n'existe pas de modèle unique d'une agriculture à haut rendement et totalement neutre sur le plan environnemental. Tous les systèmes de production français ont chacun leurs avantages et inconvénients respectifs.

Propositions du CESER :

Aucune solution, même pouvant paraître anecdotique, ne doit être laissée de côté par les exploitants. Toute proposition visant à faire réfléchir, découvrir et démontrer l'efficacité de pratiques et de techniques qui se répondent et se complètent dans une même logique de préservation de l'environnement, de reconquête de l'agronomie et d'optimisation économique, se doit d'être explorée.

⁹ Les agriculteurs français doivent adapter leurs productions par rapport aux nouvelles nécessités environnementales entraînant ainsi une série de transformations importantes : investissements et risques nouveaux à assumer (éventuelles baisses de rendement par exemple), assurances, apprentissages de techniques innovantes, formations... et des coûts spécifiques que n'ont pas d'autres pays de l'UE.

¹⁰ Depuis 1992 jusqu'au récent Bilan de santé.

¹¹ Notamment parce que les filières grandes cultures et bovins allaitants sont particulièrement dépendantes de la PAC en Bourgogne.

¹² Négociations qui s'inscrivent pour ne rien arranger en pleine crise budgétaire européenne depuis la fin avril 2010, mise en lumière par la situation de la Grèce.

¹³ Avis du Conseil économique, social et environnemental « les modalités de formation des prix alimentaires : du producteur au consommateur » - 15 avril 2009.

1.4. NE PAS OPPOSER LES SYSTEMES ET INSISTER SUR LA NECESSAIRE COMPLEMENTARITE ENTRE LES FILIERES

Les systèmes ne doivent plus être opposés. Par exemple, l'agriculture biologique doit être reconnue pour l'ensemble de sa contribution (agronomique, technique, environnementale...) comme un partenaire indispensable des autres filières et comme un nouveau marché, porteur de débouchés complémentaires aux autres. C'est cette complémentarité des systèmes plutôt que la recherche de l'exclusive qui doit être mise en avant, chacun nourrissant l'autre de ses connaissances et apports techniques et agronomiques¹⁴. Le développement de nouveaux types d'agriculture¹⁵ montre aussi que les évolutions en la matière sont perpétuelles.

Propositions du CESER :

Les efforts communs et un partage des connaissances entre l'ensemble des agriculteurs doivent permettre une évolution positive de l'agriculture démontrant ainsi que son avenir passe nécessairement par le dialogue et non par l'ostracisme.

Chaque système doit répondre aux demandes spécifiques des consommateurs. Ils doivent se compléter pour que l'offre de production réponde le mieux possible à cette demande.

La politique de « filière » et de « produit » n'est peut-être pas la meilleure des voies à suivre car elle entraîne une diminution de la capacité à avoir une vision globale des choses. La politique de filière impliquant un cloisonnement, il y a un indéniable besoin d'innovations en termes d'organisation collective des structures agricoles.

1.5. MISER PLUS FORTEMENT SUR LES DEBOUCHES LOCAUX

Concernant les marchés locaux, le CESER tient à signaler que des efforts très importants restent à faire, notamment sur l'intégralité du réseau des cantines scolaires¹⁶. L'introduction de pain biologique en restauration scolaire est une bonne chose, mais elle doit se faire en complémentarité avec d'autres productions, peut-être non biologiques, mais surtout locales. Le CESER salue les initiatives récentes en la matière comme celle du Conseil régional de Bourgogne de permettre aux lycées de s'approvisionner pour leur restauration en viande produite localement, via une centrale d'achat régionale ou interrégionale.

Propositions du CESER :

Le CESER sera attentif à l'avancée de ce travail mais propose néanmoins d'associer à ce projet l'intégralité des collectivités gestionnaires de restauration collective afin de penser globalement les approvisionnements et pas uniquement au niveau des lycées. Une véritable étude de marché de la restauration collective scolaire de Bourgogne pourrait ainsi être menée en lien, a minima, avec les Conseils généraux, gestionnaires des collèges¹⁷.

¹⁴ La mise en œuvre du moulin bio à Aiserey est un exemple de cette complémentarité.

¹⁵ Comme l'agriculture de conservation.

¹⁶ Qu'elles soient communales, départementales ou régionales. Les secteurs des légumes et de la viande sont principalement concernés.

¹⁷ Et ce, d'autant plus dans le nouveau contexte de la restauration collective dans lequel l'inscrit la LMAP.

Plus globalement, une réflexion sur la structuration des autres marchés agricoles bourguignons, sur la consommation locale au sens large (de communale à interrégionale), sur les marchés existants, émergents... devrait être réalisée et soutenue par le Conseil régional et les quatre Conseils généraux. Une telle « étude régionale de marché » serait un outil économique et stratégique précieux sur le long terme à l'usage des acteurs de toutes les filières bourguignonnes.

De plus, pour mener ces projets, la préservation de zones de production agricole autour des agglomérations devient une nécessité.

Enfin, le Conseil régional pourrait étendre le soutien qu'il apporte déjà à la réalisation d'études de marché en agriculture biologique, à d'autres secteurs agricoles dans les mêmes conditions.

1.6. UNIR L'AVENIR DES TERRITOIRES ET DE L'AGRICULTURE

Si l'agriculture ne constitue pas le monde rural à elle-seule, le monde rural a un besoin vital du maintien de cette activité¹⁸.

Propositions du CESER :

En ce sens, le CESER tient à rappeler l'existence des Pôles d'excellence ruraux en Bourgogne liés à l'agriculture et à la forêt et dont l'évaluation des résultats sera à prévoir.

Le CESER appelle aussi l'ensemble des Pays de Bourgogne à accentuer leur prise en considération de l'agriculture dans les Contrats de Pays.

1.7. PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE PARTENAIRE

Le monde agricole doit affronter ouvertement les problématiques environnementales qui lui sont soumises en se dotant des moyens d'analyse nécessaires et en investissant le champ médiatique.

Propositions du CESER :

L'agriculture « conventionnelle » doit aujourd'hui faire état de sa capacité à respecter l'environnement en mettant en avant l'ensemble des actions et avancées réalisées et en définissant celles à mettre en œuvre pour l'avenir.

Le CESER en profite d'ailleurs pour mettre en avant l'absence dommageable d'une véritable nouvelle étude sociologique d'envergure du monde agricole français du 21^{ème} siècle et de l'agriculture bourguignonne en particulier¹⁹. Une telle étude pourrait notamment étudier la question de la place des femmes dans le monde agricole d'aujourd'hui.

¹⁸ Cette problématique du développement des territoires ruraux a été mise en valeur lors des 19^{èmes} Assises de Sol et Civilisation - 7 octobre 2010 « Face aux crises, réinventons notre avenir : la voie de l'économie territoriale ».

¹⁹ Notons par exemple l'initiative du Conseil économique et social de Basse-Normandie avec son avis « L'évolution sociologique de l'agriculture Bas-Normande » - février 2010.

2. LES PISTES D'ADAPTATION COMMUNES

2.1. ADAPTATION DE L'ORGANISATION ET DE LA GESTION DES EXPLOITATIONS

Pour le CESER, une véritable rupture réflexive doit être opérée quant au passage d'un modèle de projet agricole familial unique à un véritable modèle d'entreprise agricole posant les jalons de la séparation du patrimoine familial et du patrimoine de l'entreprise afin de favoriser les futures transmissions²⁰. En effet, l'installation/transmission en agriculture ne peut actuellement se développer de façon favorable du fait de la structuration même des exploitations. Le modèle organisationnel de l'exploitation agricole est encore majoritairement familial²¹, posant un certain nombre de difficultés structurelles pour l'installation de jeunes dont près de la moitié, demain, ne seront pas issus de l'agriculture. Sur ce point, le CESER salue l'action du Conseil régional de Bourgogne qui donne la priorité aux projets d'installation de candidats non issus du milieu agricole.

2.1.1. Organisation et structuration des exploitations

Le CESER tient à mettre en avant la nécessité du renforcement des coopérations et de l'organisation collective entre agriculteurs, filières, structures...

Propositions du CESER :

- favoriser les formes innovantes de structuration commune des exploitations (GIE, GAEC partiel...),
- favoriser le développement des Groupements fonciers agricoles (GFA) et réfléchir à de nouvelles formes de portage du foncier.

Les agriculteurs font aussi face à une complexité grandissante du métier quels que soient les filières et les aspects (administratif, environnemental, stratégique, technique, économique...). Sur ce point, le CESER formule certaines propositions visant à décharger et à libérer du temps pour les agriculteurs. Il ne s'agit pas de déresponsabiliser les agriculteurs qui doivent rester totalement maîtres de leur entreprise, mais au contraire de leur permettre de s'investir pleinement dans les domaines fondamentaux qui sont les leurs (notamment agronomiques et techniques).

Propositions du CESER :

- développer et optimiser le fonctionnement des systèmes de remplacement ou de groupements d'employeurs,
- étudier les possibilités d'externalisation de prestations à réaliser sur une exploitation à des entreprises agricoles (en matière d'apports d'engrais et de produits phytosanitaires par exemple),
- diminuer le poids administratif sur l'exploitation en rationalisant et simplifiant les contraintes administratives.

²⁰ Voir en cela les analyses récentes qui se font jour en la matière : ARVALIS-Institut du végétal, CER France et Pluriagri : « Producteurs de grandes cultures : proactifs et réactifs : quelles marges de manœuvre pour améliorer la compétitivité », 2 février 2010.

²¹ Avec près de 60 % d'exploitants individuels en Bourgogne - Statut des exploitations professionnelles de Bourgogne en 2007 - Mémento de la statistique agricole - Agreste Bourgogne - octobre 2009.

La mutualisation de services de secrétariat à destination des exploitations agricoles pourrait être une piste à explorer. C'est au final de véritables offres de services au monde agricole qui pourraient se développer et générer ainsi de nouveaux emplois.

Enfin, le CESER insiste, dans ce contexte, sur la nécessité d'une évaluation préalable, sur l'ensemble des territoires, de l'impact de nouvelles politiques publiques en matière agricole.

2.1.2. Le foncier agricole

Propositions du CESER sur la gouvernance en matière foncière

Le CESER est attaché au maintien des politiques d'intervention des Conseils généraux en matière d'aménagement foncier agricole et forestier.

De plus, pour le CESER, la politique d'intervention du Conseil régional de Bourgogne en matière de gestion des bocages, axe important de sa politique environnementale, devra s'inscrire en totale cohérence avec les interventions foncières des Conseils généraux, notamment dans le cadre de la prochaine réforme des collectivités territoriales.

Enfin, en matière d'aménagements fonciers, une attention particulière doit être portée à la gestion des grands ouvrages.

Propositions du CESER sur les aspects organisationnels et techniques

- revoir la structuration du foncier agricole par l'optimisation des regroupements de surfaces disséminées ou par le recours plus large aux échanges de parcelles notamment entre éleveurs et céréaliers qui pourraient même faire l'objet d'un soutien financier spécifique de la Région Bourgogne²²,
- favoriser le développement des assolements communs en grandes cultures ou d'engraissement collectif en bovins allaitants,
- développer une réflexion sur l'adaptation du statut du fermage et sur la révision du contrôle des structures dans un esprit d'équité. Il s'agirait avant tout de sauvegarder la stabilité et la lisibilité pour l'exploitant sur le long terme,
- développer une réflexion permettant de mieux gérer les aléas de revenu. Le réaménagement de la Dotation pour aléas (DPA) existante, qui permet aux agriculteurs d'épargner les bonnes années pour faire face aux périodes difficiles, pourrait se faire par une indexation de son plafond sur le revenu moyen de l'exploitation agricole sans la conditionner à la souscription d'une assurance récolte, tout en assouplissant ses règles de déblocage.

2.2. VERS DES EXPLOITATIONS ECONOMES ET AUTONOMES SUR LE PLAN DES CHARGES : L'EXEMPLE DES GRANDES CULTURES

L'un des enjeux majeurs pour l'agriculture est aussi de retrouver des marges de manœuvre économiques sur les exploitations. De fait, les adaptations envisagées des exploitations doivent porter sur des optimisations de systèmes et plus particulièrement sur la réduction des coûts de production.

²² Précisons à titre d'exemple, qu'une économie de 10 % des intrants/ha est réalisée lorsque le parcellaire est amélioré et plus proche d'où l'intérêt d'une telle évolution.

2.2.1. Les charges de mécanisation

Propositions du CESER :

Le CESER insiste sur la nécessité de raisonner les investissements sur l'exploitation. En effet, la part des amortissements et des frais financiers pèse le plus dans la répartition des charges de mécanisation ; l'optimisation passe donc par un équilibre entre un suréquipement coûteux et un sous-équipement risqué.

Le recours aux achats groupés (sous forme strictement sociétaire) ou plus raisonnés (sous forme plus individuels) de matériels agricoles²³ doit être appuyé, permettant ainsi de réduire ces charges.

2.2.2. Les intrants : vers une consommation raisonnée des engrais et produits phytosanitaires compatible avec les potentiels de production

L'agronomie doit revenir au cœur de la conduite des exploitations. Notons d'ailleurs que l'orientation vers « l'agriculture de conservation » ou l'agriculture dite « avec plus d'agronomie et moins d'intrant »... sont des pistes particulièrement intéressantes à étudier.

Propositions du CESER :

Le CESER insiste sur la nécessité de développer les efforts d'accompagnement des exploitants dans leurs efforts d'optimisation en matière d'intrants. Le conseil doit encore prouver ses effets positifs pour l'ensemble des systèmes avec l'objectif de diminuer la marge d'erreur des préconisations.

2.3. FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Dans un contexte de forte complexification de l'activité agricole, une nette coupure semble se réaliser entre les agriculteurs formés, qui sont au fait des avancées et des innovations et qui sont soucieux de se tenir au courant (par intérêt ou par nécessité), et les autres. Pour le CESER, la question de la formation initiale et continue des agriculteurs est fondamentale pour réduire cet écart et tirer l'ensemble de l'agriculture vers le haut en termes de performances économique, sociale et environnementale.

2.3.1. Formation initiale (fondamentale et appliquée)

En matière d'enseignement, une réflexion serait nécessaire sur le rôle et la place des Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA). En effet, la question de l'adaptation de l'enseignement, auparavant porteur d'une certaine culture agricole, aux enjeux de l'agriculture du 21^{ème} siècle (économiques, sociaux et environnementaux) doit être posée.

Sur ce point, les conclusions des Assises nationales de l'enseignement agricole public présentées le 10 décembre 2009 devraient permettre d'ouvrir la porte à une réforme importante²⁴. Il s'agira notamment de « définir un projet pour l'enseignement agricole public en région »²⁵.

²³ Via les Coopératives d'utilisation de matériels agricoles (CUMA) ou d'autres systèmes plus individuels.

²⁴ Trois orientations principales sont fixées : mettre au cœur de l'enseignement agricole, les nouveaux enjeux de l'agriculture et des territoires, en développant des formations liées au développement durable et à la compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires ; créer des pôles régionaux à forte identité thématique ; construire de véritables synergies entre l'enseignement technique agricole, l'enseignement supérieur et la recherche, afin de promouvoir les parcours de réussite pour les jeunes et relever les défis de demain.

²⁵ Conclusions des Assises nationales de l'enseignement agricole public présentées le 10 décembre 2009 par le ministre de l'Agriculture, Bruno LEMAIRE.

Propositions du CESER :

Comme le rappellent les conclusions des Assises nationales de l'enseignement agricole public, les Conseils régionaux « détiennent l'affectation des moyens de fonctionnement et d'investissement des EPLEFPA, y compris des exploitations agricoles et des ateliers technologiques » et les EPLEFPA « sont à la fois les opérateurs pour l'État et pour les Conseils régionaux ». En ce sens, ce projet pourrait être l'une des prochaines priorités du Conseil régional de Bourgogne.

Si la question des moyens financiers nécessaires pour répondre aux ambitieux objectifs recherchés en la matière devrait se poser, il n'en reste pas moins que des aménagements de bon sens ainsi que des coopérations et des échanges constructifs entre les différents acteurs, devraient déjà permettre d'améliorer un certain nombre de choses. On pourrait citer par exemple les liens indispensables à construire entre le monde de la recherche agronomique et les différents types d'établissement de formation agricole (lycées, Maisons Familiales Rurales...).

Concernant la filière « bovins allaitants », le CESER insiste sur la nécessité de développer la valorisation des enseignements en matière de zootechnie, et plus particulièrement dans le domaine de la génétique, permettant ainsi d'améliorer la technicité sur l'ensemble des exploitations²⁶.

Toujours en matière de bovins allaitants, il a été mentionné aussi la valorisation insuffisante de la filière « boucherie » posant son lot de problèmes spécifiques à la filière. Sur ce point, le Conseil régional pourrait peut-être intégrer cette problématique dans son programme « Promotion des métiers liés aux filières et aux Contrats d'objectifs ». Des actions spécifiques pour la promotion des métiers de la boucherie pourraient ainsi se mettre en place.

Le CESER salue enfin la décision du Conseil régional de Bourgogne de conventionner avec les établissements publics pour le versement d'une subvention « coût pédagogique des exploitations » et l'appel à maintenir cette intervention et même à la généraliser à l'ensemble des lycées agricoles.

2.3.2. Formation continue

Pour le CESER, l'obligation pour le monde agricole de perpétuellement s'adapter aux nouveaux enjeux doit l'inciter à intégrer cette nécessité incontournable d'une formation tout au long de la vie.

Il s'agit ici de toucher les agriculteurs moins impliqués dans une véritable réflexion d'optimisation de leur fonctionnement et de leurs pratiques. Le CESER insiste sur le fait qu'il est effectivement important de prendre en compte les freins « naturels » à la formation en agriculture comme dans tous les secteurs d'activité. En effet, en agriculture comme ailleurs, on bute toujours sur la problématique ancestrale de la « *formation des actifs occupés* ».

²⁶ Voir aussi sur ce point l'étude « Avenir des exploitations du bassin allaitant de Saône-et-Loire - 7 mai 2010 - Chambre d'agriculture et Préfecture de Saône-et-Loire.

Propositions du CESER :

Le CESER note le travail considérable accompli par l'ensemble des partenaires du monde agricole dans le cadre de l'établissement du Contrat d'objectifs des productions agricoles (COPA) 2008-2013 et salue l'articulation de ce nouveau COPA avec les Contrats interprofessionnels de progrès (CIP).

Mais le CESER tient aussi à souligner la nécessité de formations spécifiquement commerciales et économiques à l'attention du monde agricole.

Sur ce point, l'intégration dans les référentiels de formation à destination des métiers de l'agriculture, de modules consacrés à l'efficacité énergétique, la construction passive, l'éco-construction, l'éco-conception, la valorisation des énergies renouvelables et, de façon plus générale, le développement durable²⁷, est une bonne chose. Mais des modules consacrés au marketing, aux marchés à terme, à la comptabilité analytique ou à l'économie d'entreprise seraient aussi intéressants.

De plus, le CESER préconise le conditionnement pour l'obtention de certaines subventions attribuées par les collectivités publiques à la réalisation de formations. Celles-ci devraient faire écho à une stratégie commune entre acteurs publics et organismes agricoles.

Cette initiative pourrait être complétée par la mise en place, avec l'aide du Conseil régional de Bourgogne, de « chèques formation » convertibles par les agriculteurs auprès de différents organismes. Ils permettraient de répondre à des besoins de formation plus individuels qui ne sont pas forcément identifiés ou disponibles auprès des organismes agréés dans le domaine agricole.

Enfin, concernant la formation continue qui s'inscrit dans le cadre du Service public régional de la formation professionnelle continue (SPRFC)²⁸ du Conseil régional de Bourgogne, c'est la question des financements qui se pose via notamment le FAFSEA (salariés agricoles) et VIVEA²⁹ (exploitants agricoles). Le CESER note l'absence d'une nouvelle convention de partenariat entre VIVEA et le Conseil régional de Bourgogne, la dernière s'étant terminée au 31 août 2007.

Enfin, la complexité des politiques de formation au sens large, la multiplication des acteurs intervenants, des outils disponibles et des actions mises en œuvre incitent le CESER à mettre en avant la nécessité en matière de formation initiale et continue :

- d'une concertation sans cesse renouvelée entre les acteurs de la formation et les agriculteurs,
- d'une valorisation des outils existants et des actions conduites,
- et de la délivrance d'un message optimiste mais aussi réaliste aux jeunes désireux de se lancer dans cette voie.

²⁷ Plan énergie climat du Conseil régional de Bourgogne - « Pour une Bourgogne exemplaire, citoyenne et responsable ». Il mobilise 140 M€ sur sept ans avec notamment 10 % pour l'information / formation / sensibilisation / animation des acteurs et citoyens bourguignons.

²⁸ Le Conseil régional a voté la mise en place le 29 juin 2009 d'un Service public régional de la formation professionnelle continue qui était opérationnel au 1^{er} janvier 2010. Il pilote toutes les actions menées autour de trois grands axes d'intervention : développer le réseau régional d'accueil, d'information et d'orientation, faciliter l'accès à la formation professionnelle et accompagner vers l'emploi. Pour Guy FEREZ, vice-président du Conseil régional de Bourgogne, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage, il s'agit de « donner un nouvel élan à la politique du CRB et de traduire de façon plus approfondie la réalisation des objectifs fixés par le PRDF (Plan régional de développement des formations). Le SPRFC vise notamment à permettre à chaque individu, et en particulier aux demandeurs d'emploi, d'accéder à l'emploi qui leur est le mieux adapté ».

²⁹ Dont les recettes ont augmenté de façon importante (30 % pour 2009 et à nouveau 22 % à partir de 2010) du fait de l'augmentation des cotisations.

Au final, les formations initiales et continues participent de cette évolution nécessaire de l'agriculture lui permettant ainsi :

- d'apprendre à anticiper pour ne pas subir,
- d'apprendre à s'adapter aux évolutions en cours,
- et d'apprendre à confronter ses pratiques professionnelles avec d'autres que soi.

2.4. POUR UNE LARGE DIFFUSION DES AVANCEES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES EN MATIERE AGRICOLE

Tout autant qu'entre agriculteurs, il semble exister une coupure entre certains agriculteurs et le monde de la recherche agronomique. En effet, les attentes du monde agricole par rapport au monde de la recherche agronomiques sont très fortes, tout autant que celles de la société à l'égard de l'agriculture. On attend de l'agriculteur une « virtuosité technique »³⁰. Mais l'agriculture a aussi besoin d'experts de haut niveau capables de sécuriser les itinéraires culturels et de répondre aux attentes spécifiques des agriculteurs.

Se sentant délaissés en la matière, un certain nombre d'agriculteurs fait état de l'incompréhension existant entre ces deux mondes³¹ et des difficultés à communiquer, chacun se renvoyant par ailleurs cette responsabilité.

Pour le CESER, la question du lien entre les instituts techniques et les agriculteurs est donc tout aussi fondamentale que celle liée à la formation. Cette « culture de la connaissance » en matière agricole ne doit plus être à deux vitesses.

Propositions du CESER :

Le CESER préconise donc une diffusion de tout le savoir, de toutes les expériences menées, de toutes les avancées et innovations techniques mises en œuvre concernant les domaines agronomiques et écologiques auprès des exploitations agricoles bourguignonnes par le biais d'une véritable politique de vulgarisation régionale.

Une réflexion sur la place des groupements techniques de développement³², leurs missions et leurs évolutions pourrait se faire notamment vis-à-vis de la filière allaitante trop éloignée de cette problématique. Le CESER propose par exemple que le Conseil régional s'engage dans la prise en charge de la première année de cotisation d'un agriculteur à un groupement technique de développement.

Le CESER préconise également la mise en place d'une conférence scientifique agricole annuelle organisée par l'INRA Bourgogne, le Conseil régional, l'Université de Bourgogne, les Chambres d'agriculture et les instituts techniques à l'attention exclusive du monde agricole de la région.

Enfin, le CESER salue le soutien financier du Conseil régional de Bourgogne à l'Observatoire prospectif de l'agriculture bourguignonne (OPAB), outil d'analyse et de prospective essentiel, au service de toutes les filières.

³⁰ Voir l'article « Pour une agriculture compétitive plus économe en pesticides » - INRA Magazine - n° 12 février 2010.

³¹ Sur cette problématique, on peut se reporter à INRA Magazine n° 12 - février 2010 - interview de Michel CLAESSENS auteur de « Science et communication : pour le meilleur ou pour le pire ».

³² Groupement d'études et de développement agricole (GEDA), Centre d'études techniques agricoles (CETA)...

Comme le rapport a pu le montrer, les crises que traversent les filières « bovins allaitants » et « grandes cultures » sont différentes :

- La crise dans le secteur des grandes cultures est majoritairement conjoncturelle (variation des prix, hausse des charges...) et pourrait trouver un début de solution à court terme dans une future remontée des cours,
- La crise dans le secteur des bovins allaitants est beaucoup plus structurelle (consommation de viande bovine, évolution des races, organisation de la filière...) et donc plus profonde et inquiétante pour l'avenir de cette filière en Bourgogne.

C'est donc un panorama complet des problématiques, ouvertes aujourd'hui dans le monde agricole, qu'illustre l'examen de ces deux filières.

Pour le CESER, des propositions spécifiques doivent alors être formulées pour chacune d'entre elles.

3. LES PISTES SPECIFIQUES AU SECTEUR « BOVINS ALLAITANTS »

3.1. RELANCER LA CONSOMMATION DE VIANDE BOVINE

3.1.1. Valoriser l'image de la viande bovine de Bourgogne

La filière doit développer des campagnes de communication valorisant la qualité des productions bourguignonnes³³.

Propositions du CESER :

Sur ce point, le CESER propose la mise en place d'une vaste campagne de communication spécifiquement bourguignonne regroupant toute la filière et s'appuyant sur un message commun : celui du bilan environnemental positif des exploitations allaitantes de Bourgogne avec notamment l'élevage charolais qui apparaît comme une zone écologique équilibrée.

De fait, par sa gestion extensive en herbe, l'élevage allaitant bourguignon promeut une agriculture durable³⁴ participant ainsi de ce rapprochement entre l'élevage conventionnel et biologique³⁵.

3.1.2. Développer des actions commerciales et l'innovation

L'ensemble de la filière doit se mettre d'accord sur les attentes du marché (notamment des acteurs de l'aval) et des consommateurs (en particulier leurs attentes environnementales et qualitatives) en réactivant le dialogue avec eux, permettant ainsi de développer les outils marketing adéquats dans le but de « donner envie » de consommer de la viande bovine. La question de la présentation des viandes en GMS doit par exemple se poser (conditionnement peu attirant, étiquetage incompréhensible...) ³⁶. Peu d'efforts ont été réalisés.

Propositions du CESER :

Pour le CESER, la filière doit impérativement réinvestir ce champ strictement commercial pour une meilleure présentation et lisibilité pour les consommateurs. Un partenariat entre les Chambres de commerce et d'industrie, les Chambres de métiers et de l'artisanat et les Chambres d'agriculture pourrait se nouer sur ces aspects que le monde agricole maîtrise peut-être mal. Une réflexion plus générale pourrait d'ailleurs être menée sur le développement des liens entre les chambres d'agriculture, les Chambres de commerce et d'industrie et les Chambres de métiers et de l'artisanat tant le CESER pense que ces deux « mondes », a priori séparés, ont et auront à l'avenir des objectifs communs.

³³ La FAO, dans son rapport rendu public le 18 février 2010, sur « la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture » montre aussi une évolution plus positive sur l'élevage, notamment en reconnaissant pour la première fois le rôle des prairies dans le stockage de carbone dans le sol pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre - Source : l'Exploitant agricole de Saône-et-Loire - 26 février 2010.

³⁴ « La majorité des systèmes d'élevage herbivores français présente de bonnes performances environnementales » - André Le GALL, Chef du service Conduite et traite des troupeaux laitiers à l'Institut de l'Élevage se basant sur une étude comparative de l'empreinte écologique des différents systèmes d'élevage bovins français menée par l'Institut de l'Élevage et l'INRA - L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire du 8 mai 2009.

³⁵ Etude INRA Theix « Élevage bovins allaitants biologique du Massif Central : analyse des résultats technico-économiques » - 19 et 20 mai 2010 et l'article de l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire « allaitant bio et conventionnel : plus de ressemblances que de différences » du 4 juin 2010.

³⁶ Jean-Paul NARJOLLET - L'élevage allaitant en Saône-et-Loire - Etat des lieux et pistes de travail.

Mais ce volet commercial sera sans efficacité si la filière n'investit pas préalablement dans la recherche et l'innovation sur le produit « viande rouge ». Que ce soit en termes de conditionnement, comme déjà évoqué, de praticité du produit ou d'invention de nouveaux modes de consommation, beaucoup d'efforts restent à faire, notamment par les industriels.

3.1.3. L'avenir des signes de qualité en Bourgogne

Le CESER est convaincu que la filière doit au maximum profiter des débouchés de « niches » susceptibles d'exister et mettre de la valeur ajoutée sur un produit qui a été identifié et qui correspond à un cahier des charges³⁷.

Propositions du CESER :

Le CESER souhaite néanmoins une meilleure organisation régionale des signes de qualité et, notamment, une plus claire articulation entre le projet d'IGP « Charolais de Bourgogne » et l'AOC « Bœuf de Charolles » récemment reconnue par l'INAO. En effet, l'AOC « Bœuf de Charolles » représente une belle opportunité pour la filière et la totalité de son potentiel régional doit être valorisée au mieux. Mais l'ensemble de la production allaitante bourguignonne ne peut se faire en AOC. Le développement de la marque « Charolais de Bourgogne »³⁸, dont les animaux sont localisés en Bourgogne, en Ile-de-France et en Rhône-Alpes, peut représenter un second atout si tous les acteurs de la filière croient et s'investissent dans son développement.

Enfin, la spécificité de la viande charolaise du cœur de zone de sa production, reconnue par de nombreux tests, devrait s'accompagner de la mise en place d'un réseau de distribution bouchère soulignant cette spécificité et la promouvant dans la restauration, y compris la restauration scolaire, au même titre que les produits issus de l'agriculture biologique.

A cet égard, le CESER appelle aussi la filière à profiter de l'existence des pôles de compétitivité, y compris VITAGORA en investissant ce champ relationnel³⁹.

3.2. TROUVER D'AUTRES MARCHES MAIS AUSSI PERENNISER CEUX QUI EXISTENT

Affronter la baisse structurelle de consommation de la viande rouge, c'est aussi rechercher un marché de substitution et des débouchés alternatifs à l'Italie pour cette production bourguignonne. Cela passe, soit par la recherche d'engrais hexagonaux, soit par la relance de l'engraissement en Bourgogne ; ce sera à la filière de définir une stratégie commune.

Propositions du CESER :

Pour le CESER, il est néanmoins nécessaire pour la filière de conserver des liens privilégiés avec les clients italiens et de mettre en place des actions spécifiques avec ces partenaires commerciaux.

³⁷ Jean-Paul NARJOLLET - L'élevage allaitant en Saône-et-Loire - Etat des lieux et pistes de travail.

³⁸ L'IGP « Charolais de Bourgogne » est en préparation depuis 2004 mais aucune concrétisation n'a eu lieu à ce jour.

³⁹ En plus de VITAGORA, on peut penser à InnoViandes (même s'il a perdu le « label » gouvernemental en 2010) et au Centre de recherche de l'Institut Paul Bocuse, qui, s'il n'est pas un pôle de compétitivité, peut néanmoins permettre des réflexions communes - Jean-Paul NARJOLLET - L'élevage allaitant en Saône-et-Loire - Etat des lieux et pistes de travail. Des échanges avaient d'ailleurs eu lieu en 2009 entre VITAGORA et InnoViandes.

3.3. UN BESOIN D'ORGANISATION DE LA FILIERE

Le CESER tient à souligner que la nécessité de répondre aux difficultés d'organisation de cette filière est apparue assez largement dans les travaux menés dans le cadre de cette étude. L'objectif serait d'arriver à mettre en œuvre une démarche stratégique (notamment commerciale) pour la région sur un système allaitant, une race et un produit identifié avec le soutien de tous les acteurs de la filière, des éleveurs aux distributeurs. Il y a un réel besoin d'efforts d'anticipation des problématiques que la filière doit affronter.

Le CESER souligne le travail récent de réflexions et de prospective sur l'avenir du bassin allaitant de Saône-et-Loire qui fut lancé le 10 juin 2009 par Christian DECERLE, Président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et Michel LALANDE, Préfet de Saône-et-Loire. Ce travail de fond, toujours en cours, est une occasion essentielle, pour les acteurs de la filière, de prendre en main leur avenir sur des bases partagées.

Propositions du CESER :

Sans la volonté partagée des acteurs de changer les choses, il sera difficile d'avancer. Cela ne pourra donc se faire sans un regroupement en organisation forte et unie des nombreux acteurs institutionnels de la filière bovine présents en Bourgogne avec une mutualisation des moyens d'intervention et un partage des objectifs à atteindre, notamment sur la question sans cesse mise en débat de l'engraissement en région Bourgogne ou de l'engagement de la filière dans la contractualisation aval et amont (fournisseurs de matières premières végétales ou aliments).

Le CESER tient d'ailleurs à souligner que ce secteur pourrait s'inspirer des démarches engagées par d'autres filières depuis quelques années. On peut prendre l'exemple du conseil sur les exploitations, avec une présence très forte dans les exploitations en grandes cultures des agents de conseil des organisations professionnelles mais comparativement plus faible en secteur bovins allaitants.

Enfin, la filière ne pourra durablement prospérer si elle doit affronter, comme elle l'a fait depuis quelques années, une succession de crises sanitaires. Pour le CESER, la prise en compte des préoccupations sanitaires doit être l'un des axes majeurs de cette nécessaire stratégie commune de l'élevage allaitant.

3.4. L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES EXPLOITATIONS D'ELEVAGE ALLAITANT : HERBE, LEGUMINEUSES ET PROTEAGINEUX

La gestion de l'herbe⁴⁰ est une piste à travailler pour faire baisser les charges, car, bien exploitée, cette ressource peut permettre d'alléger significativement la facture de concentrés. La production fourragère (luzerne, trèfle...) ne doit pas pour autant être négligée, car elle vient aussi renforcer la production herbagère par une culture riche en azote.

Propositions du CESER :

La recherche de l'autonomie alimentaire sur les exploitations d'élevage allaitant ressort comme le moteur principal à toute réflexion, autonomie qui ne se limite pas aux céréales mais se raisonne sur l'ensemble des composantes de l'atelier : meilleure valorisation de l'herbe, sécurisation du système fourrager, recherche de nouvelles cultures pour faire face aux besoins énergétiques du troupeau, développement de l'utilisation des coproduits...

⁴⁰ La Surface toujours en herbe (STH) représente 43 % de la SAU de la Bourgogne.

En ce sens, le CESER incite les acteurs à une réflexion renforcée inter-filières « bovins » / « grandes cultures » sur ces aspects⁴¹.

De plus, pour le CESER, le Conseil régional de Bourgogne pourrait s'inspirer de la démarche lancée par la Région Rhône-Alpes, dès 2006, pour soutenir les élevages dans cet effort nécessaire d'autonomie alimentaire, accompagnée en cela par la Chambre régionale d'agriculture, et qui a vu son aboutissement en 2009⁴².

En matière de protéagineux (pois...), les éleveurs allaitants bourguignons peuvent envisager une autonomie assez large de leur alimentation, notamment par le biais du Plan européen et national de relance de la culture des protéagineux. Néanmoins, la comparaison des prix de ces productions avec les autres sources protéiques disponibles (tourteaux de colza, de soja...) reste un élément-clé à prendre en compte. De plus, ces cultures ne peuvent se développer favorablement sur l'intégralité des sols bourguignons. Sur ce point, le CESER note que les perspectives sont difficiles à appréhender par l'ensemble des acteurs rencontrés, rendant ainsi délicat les choix des exploitants.

3.5. LA RECHERCHE GENETIQUE

La qualité de la race charolaise est reconnue⁴³. Des pistes d'amélioration de la race existent néanmoins : il convient de se pencher sur l'amélioration du vêlage, d'étudier les causes de l'excédent de gras interne⁴⁴ dans les carcasses de charolaises et d'inciter à réduire leur poids. Cette évolution vers des carcasses plus légères remet en question les progrès de la génétique qui avaient justement permis ce fort développement des carcasses. En conséquence, c'est plus globalement la question de l'évolution même du format des vaches qui doit être posée.

Le fait que la Bourgogne voit se développer la présence d'autres races que la Charolaise (Limousine, Salers...) doit par ailleurs interpellier l'ensemble des acteurs sur ces indispensables évolutions.

Propositions du CESER :

Pour le CESER, la génétique charolaise doit faire son aggiornamento⁴⁵ en Bourgogne. Il s'agit, d'abord, d'une nécessaire (r)évolution génétique pour l'amélioration des animaux⁴⁶ en fonction notamment des nécessités du marché, des besoins des éleveurs et des demandes sociétales et ensuite d'une véritable (r)évolution culturelle des structures concernées. Il est impératif aujourd'hui de définir en matière de génétique, la typologie du bovin qu'il convient de produire en Bourgogne. En ce sens, la sélection doit permettre à l'éleveur un choix entre une conduite intensive ou extensive de son élevage.

De plus, la génomique⁴⁷ représente une part de l'avenir en matière de génétique. Le CESER souligne néanmoins le problème du coût du génotypage et de l'évaluation génétique qui découle de la technique génomique de la Sélection assistée par marqueurs (SAM). Un dispositif permettant à un maximum d'éleveurs de participer et de profiter de ce progrès technique doit être recherché.

⁴¹ Cf. l'étude technico-économique sur l'échange « paille contre fumier » menée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

⁴² Encouragement pour l'achat de semences pour les productions fourragères, constitution d'unités de pâture suffisante, aide au développement du séchage du foin en grange, aide à l'investissement pour les CUMA en broyeurs, sur-semoirs, aide pour la fabrication d'aliments à la ferme ...).

⁴³ Fournissant une viande peu grasse et de bonne qualité gustative, elle est réputée pour ses qualités bouchères mais aussi pour sa forte croissance, sa rusticité et sa docilité.

⁴⁴ Tout en privilégiant la qualité du gras présent.

⁴⁵ Littéralement « mise à jour », adaptation au progrès et aux transformations historiques, sociales...

⁴⁶ La Bourgogne ne peut se satisfaire, par exemple, qu'1/5 seulement des éleveurs enregistre des données génétiques.

⁴⁷ La génétique étudie les caractères héréditaires, la génomique étudie les caractéristiques des gènes, héréditaires ou non.

Pour le CESER, l'Etat et les collectivités territoriales pourraient peut-être apporter leur contribution.

Enfin, le CESER considère que l'ensemble des soutiens publics apportés au développement de la génétique dans les exploitations se doit d'être maintenu voire développé compte tenu des enjeux majeurs pour la filière⁴⁸.

3.6. LE DEVELOPPEMENT DE LA CONDUITE EXTENSIVE DES TROUPEAUX

Nous sommes dans une situation où c'est la totalité du système d'exploitation qui est à repenser. On pourrait donc assister à une extensification de la production, particulièrement en Bourgogne dans laquelle les surfaces en prairies permanentes sont très importantes.

Le CESER n'est pas en mesure aujourd'hui d'apporter de réponses sur ce point. On peut considérer néanmoins qu'il convient, dès à présent, de préparer les éleveurs à ce type d'évolution.

En effet, l'extensification est sans doute l'une des pistes d'évolution pour la filière, notamment dans ses perspectives de réduction des investissements « bâtiments » qui pèsent actuellement très lourds sur de nombreuses exploitations.

⁴⁸ Comme par exemple le soutien à l'adhésion au contrôle de performances.

4. LES PISTES SPECIFIQUES AU SECTEUR « GRANDES CULTURES »

4.1. POUR UNE PRESERVATION DES SOLS EN BOURGOGNE

Le CESER considère qu'une bonne connaissance des sols et de leur fonctionnement est un impératif.

Pourtant, les agriculteurs semblent manquer aujourd'hui d'informations vérifiées et opérationnelles auprès des conseillers et responsables professionnels agricoles. Cette lacune apparaît comme un frein majeur à la construction d'un conseil technique cohérent au plan agronomique, économique et environnemental. Cette lacune freine aussi la mise en place de politiques territoriales équilibrées impliquant la gestion de la qualité des sols et celle des gisements de matières organiques disponibles sur le territoire qu'il faudra partager de façon judicieuse entre le retour au sol et la valorisation énergétique.

Propositions du CESER :

Il convient, d'une part, de prendre en compte le travail conséquent de recherches et de cartographies pédologiques effectué sur l'essentiel du territoire bourguignon dans le cadre du programme Réseau de mesures de qualité des sols (RMQS) de manière à bien évaluer et suivre l'état réel d'évolution de la qualité des sols. L'enjeu aujourd'hui est, par l'approfondissement des connaissances⁴⁹, de fournir des outils de décision au service des politiques publiques concernant la qualité/préservation/résilience des sols en Bourgogne.

Il apparaît, d'autre part, nécessaire de développer spécifiquement la recherche agronomique en Bourgogne sur ces aspects. Sur ce point, le CESER tient à saluer la mise en place en novembre 2007 du Centre de microbiologie des sols et de l'environnement, fruit d'un partenariat entre le Conseil régional de Bourgogne et l'INRA⁵⁰.

De plus, la diminution de l'utilisation des engrais et produits phytosanitaires doit être recherchée en grandes cultures comme ailleurs. Les programmes, expériences et initiatives se doivent d'être salués quels qu'en soient les initiateurs⁵¹.

Propositions du CESER :

Le CESER appelle à un maintien de l'ensemble des soutiens spécifiques apportés par les différents organismes ou collectivités. Par contre, des efforts sont encore partout nécessaires. La formation « Certiphyto » participe à cette évolution⁵².

D'où cette question fondamentale : comment diffuser les pratiques économes auprès des agriculteurs ?

⁴⁹ Via notamment le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Sol porté par l'Etat, l'INRA, l'ADEME... et son Réseau de mesures de la qualité des sols (RMQS).

⁵⁰ Matérialisé par la convention couvrant la période 2007-2011 qui doit permettre de renforcer le potentiel de la recherche INRA et de mieux piloter ce dispositif en particulier à travers la structuration et le développement du GIS AGRALE (source : www.inra.fr).

⁵¹ « Plus d'agronomie et moins d'intrants », Desherb'sol, Fermecophyto... et le réseau Phyt'attitude de la MSA.

⁵² Mise en place dans le cadre du plan Ecophyto 2018.

Propositions du CESER :

Sur ce point, le CESER propose que soit organisées les « Rencontres régionales d'études et de préservation des sols ». Cette manifestation réunirait notamment tous les acteurs de la filière « grandes cultures »⁵³ de Bourgogne et d'autres régions (de type zones intermédiaires) sur les problématiques de la préservation des sols et de la réduction des engrais et produits phytosanitaires. Elle pourrait être organisée en partenariat avec les instituts techniques, les organismes de recherche, les établissements de formation agricole...

4.2. LES TECHNIQUES CULTURALES INNOVANTES ET EXPERIMENTALES

➤ Les expérimentations agronomiques en matière de gestion des sols

Les modes de production en grandes cultures peuvent actuellement se classer en 3 catégories :

- le labour classique plutôt conventionnel,
- les Techniques culturales simplifiées (TCS) avec un travail superficiel des sols, majoritairement présent en Bourgogne,
- l'agriculture biologique.

Mais de nouvelles techniques agronomiques sont aujourd'hui mises en œuvre de façon expérimentale par des agriculteurs qui sont allés plus loin que ces 3 voies déjà connues. Ces nouvelles techniques concourent au développement d'une agriculture plus soucieuse de l'environnement tout en maintenant la productivité des exploitations qui cherche ainsi à mêler au mieux ces deux impératifs. Ces modes de production innovants en grandes cultures portent principalement sur la gestion des sols, en permettant notamment une rationalisation et une diminution de l'emploi des intrants.

Un retour à plus d'agronomie pour une meilleure préservation des sols se dessine aujourd'hui sur certaines exploitations tout en préservant un indispensable équilibre sur le temps de travail, la viabilité économique des exploitations et le revenu de l'exploitant.

Les agricultures dites « de conservation » ou « sous couvert permanent » sont emblématiques de ces évolutions. Par exemple, « L'agriculture de conservation » est aujourd'hui confidentielle en Bourgogne mais bien installée dans d'autres pays⁵⁴. Elle mêle absence de retournement profond du sol et implantation des cultures en semis direct, maintien d'un couvert végétal permanent (mort ou vivant) et adoption judicieuse de cultures dans une rotation suffisamment longue (rotation adaptée). En d'autres termes, « l'agriculture de conservation » est une technique aboutie pour permettre de conserver, d'améliorer et de mieux utiliser les ressources naturelles liées à la gestion des sols, de l'eau et de l'activité biologique, tout en gardant la perspective du rendement et de la productivité⁵⁵.

Ces expérimentations ne concernant aujourd'hui qu'une petite partie des agriculteurs en Bourgogne, elles sont donc peu connues du monde agricole lui-même et encore moins des acteurs publics et le recul manque sur l'efficacité de telles pratiques sur les sols bourguignons.

Propositions du CESER :

Le CESER souhaite mettre particulièrement en avant ces nouveaux modes de production innovants.

⁵³ Conventionnel, intégré, conservation et biologique...

⁵⁴ 125 millions d'ha dans le monde avec par exemple 60 % de l'agriculture brésilienne qui est en SDSC.

⁵⁵ Voir l'action du GEDA de la Tille qui regroupe 38 adhérents pour un total de 8 000 ha dont 2 000 cultivés en semis direct sous couvert (SDSC).

D'une part, parce que cette agriculture d'un nouveau genre peut constituer une réelle alternative aux autres systèmes et d'autre part, parce que la description de ces différents types d'agriculture met en évidence la nécessaire collaboration entre les filières, notamment l'élevage.

Compte tenu de ces éléments, le CESER estime qu'il est important de mettre en place un processus d'identification, de communication et d'évaluation portant sur l'ensemble de ces expérimentations et démarches innovantes en cours actuellement en Bourgogne. L'évaluation devra s'appuyer sur des critères bien définis. L'une des forces de la Bourgogne étant d'avoir une vocation exportatrice en matière de grandes cultures, la question de la productivité doit être au cœur de ce processus évaluatif. Des soutiens spécifiques pourraient être alors envisagés pour favoriser, notamment, la diffusion de ces pratiques.

Le CESER estime, par ailleurs, que le monde de la recherche doit s'intéresser à cette nouvelle agriculture en participant, par exemple, aux démarches de définition de références techniques aux côtés des agriculteurs.

D'une part, l'action de groupes d'agriculteurs engagés dans ces démarches vient compléter les initiatives en cours portées par les organismes agricoles telles que le programme « plus d'agronomie et moins d'intrants ». Ce programme fait l'objet d'un partenariat bien identifié entre les Chambres d'agriculture, l'INRA et le Conseil régional, à la différence des initiatives plus « isolées » propres à certains agriculteurs.

D'autre part, elles viennent compléter l'ensemble des pratiques agronomiques déjà connues mais qui pourraient être mieux diffusées auprès des agriculteurs, comme le traitement des cultures en bas volume, par exemple⁵⁶, ou qui étaient tombées en désuétude et qui font leur retour comme le désherbage mécanique⁵⁷, par exemple

Pour le CESER, c'est encore une fois la question essentielle de la formation qui se pose car l'ensemble de ces pratiques requiert une certaine autonomie de l'exploitant dans ses choix techniques.

➤ Les nouvelles technologies au service de l'agriculture : l'agriculture « de précision »

L'apport technologique doit venir compléter et soutenir les démarches agronomiques. L'agriculture dite « de précision » est un exemple de ces nouvelles techniques qui se développent depuis quelques années et qui se basent sur l'utilisation de nouvelles technologies, telles que la localisation par satellite et l'informatique⁵⁸. Elle doit permettre d'optimiser la gestion d'une parcelle sur les plans économique, agronomique et environnemental⁵⁹.

⁵⁶ Technique qui nécessite de savoir choisir la juste dose de produit en fonction des conditions climatiques au moment du traitement.

⁵⁷ Au XXI^e siècle, évoquer le désherbage mécanique fait penser à un « retour vers le futur ». En effet, le binage, tombé en désuétude face à la concurrence des herbicides, resurgit aujourd'hui sous forme mécanique.

⁵⁸ Ces techniques ne concernent pas que la filière « grandes cultures ». La filière « bovins allaitants » dispose elle aussi d'avancées techniques (robot de traite et identification électronique bovine ou les solutions informatiques mises en œuvre par l'Association Alysée rassemblant les Chambres d'agriculture de l'Aube, de l'Yonne et du Loiret par exemple).

⁵⁹ Économique avec l'augmentation de la compétitivité par une plus grande efficacité des pratiques (exemple : meilleure gestion du coût de l'engrais azoté) ; agronomique avec l'ajustement des pratiques culturales au plus près des besoins de la plante (exemple : satisfaction des besoins azotés) ; environnemental avec la réduction des atteintes liées à l'activité agricole (exemple : limitations du lessivage d'azote excédentaire).

Propositions du CESER :

Pour le CESER, il est donc fondamental de travailler à la diffusion de l'ensemble de ces techniques agronomiques et technologiques auprès des agriculteurs en liaison étroite avec les organismes de recherche mais aussi avec les établissements d'enseignement agricole.

Il s'agit notamment de permettre aux jeunes de constater la constante évolution du métier d'agriculteur même une fois installée et en pleine activité et de leur montrer cette nécessité de « l'apprentissage permanent ». La politique du Conseil régional doit avoir un rôle à jouer en intégrant cette nécessité dans ses programmes d'intervention.

4.3. LA DIVERSIFICATION DES ASSOLEMENTS

La diversification des assolements se traduit par l'introduction de nouvelles cultures ou l'augmentation de surface de cultures jusque-là marginales afin d'allonger les rotations pour diminuer les inconvénients des assolements triennaux couramment pratiqués en Bourgogne, faisant largement appel à l'agro-pharmacie. Dans ce cadre, l'augmentation des surfaces en protéagineux et légumineuses doit permettre la diminution de l'emploi des produits phytosanitaires, de bénéficier de l'azote fourni par ces plantes et de réduire la dépendance protéique de l'élevage bourguignon qui a privilégié, jusqu'à maintenant, les importations de tourteaux de soja.

Propositions du CESER :

Il est indispensable que les deux filières grandes cultures - élevage travaillent à porter un même message, mieux construit et plus fort, concernant la problématique de l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage en général et des protéagineux en particulier. Une initiative du Conseil régional en la matière pourrait s'avérer utile pour lancer les réflexions, notamment sur les débouchés économiques et industriels à trouver pour ces cultures. Tant que cette question des débouchés ne sera pas investiguée, il sera difficile d'espérer fixer une stratégie claire pour l'ensemble des acteurs de la filière.

Enfin, le CESER insiste sur l'intérêt, en matière de production, de l'émergence d'une filière chanvre⁶⁰. Bien que marginale en France et dans l'UE, la culture du chanvre semble vouée à un avenir prometteur au regard de l'intérêt porté par l'industrie⁶¹ et les politiques publiques, toutes deux sensibles aux qualités techniques et environnementales de cette plante.

4.4. L'IMPLANTATION D'ATELIERS DE VIANDES BLANCHES⁶²

La synergie grandes cultures - élevage vient d'être mise en évidence. Comme il est pratiquement impossible de mieux répartir l'élevage allaitant sur le territoire bourguignon (développer dans des bassins propices) et d'augmenter sa production (comme pour l'élevage laitier d'ailleurs), le développement d'ateliers de viande blanche, en zone céréalière, semble l'une des pistes les mieux adaptées à notre région. Elle détient, en effet, des outils de transformation pour répondre à une demande croissante des consommateurs dans une large zone de consommation entre le bassin parisien et rhône-alpin.

⁶⁰ Auditions de Jean-Christophe KROLL, président du département d'Economie et sociologie d'AgroSup Dijon - UMR 1041 du Centre d'économie et sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (CESAER) et d'André LESEIGNEUR, ingénieur à l'ENESAD et membre de l'UMR CESAER - 6 octobre 2009

⁶¹ Application des agro-matériaux composites-polymères et fibres naturelles.

⁶² Filières porcine, ovine (moutons), avicole (volailles) et cunicole (lapins).

Propositions du CESER :

Il convient de faciliter la communication visant à diminuer les freins au développement maîtrisé de ces filières en Bourgogne pour permettre ainsi de lier durabilité environnementale, économique et sociale. Le CESER propose que le Conseil régional mette en place un système de médiation favorisant, dès l'identification des projets, l'intervention dans le cadre des dossiers de construction ou d'agrandissement d'infrastructures de transformation agricole en Bourgogne, de manière à obtenir ainsi un accompagnement moral dans la constitution de ces projets.

4.5. LA RECHERCHE : DES ATTENTES EN GENETIQUE

La génétique apparaît comme le levier indispensable à l'évolution des productions en grandes cultures, notamment concernant la problématique du plafonnement des rendements. De plus, il est nécessaire de développer les recherches portant sur la stabilité des variétés à faible besoin d'intrants et plus largement sur les innovations variétales concernant tant les céréales que les oléo-protéagineux⁶³.

Le CESER note les efforts réalisés par le Conseil régional de Bourgogne en matière de recherche et d'innovation dans le domaine agro-alimentaire. Ils doivent être poursuivis.

4.6. TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Les questions du transport et de la logistique sont importantes, car elles apparaissent comme deux différentiels de compétitivité majeurs pour le secteur des grandes cultures et comme des enjeux forts en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Pour le transport de marchandises, la Bourgogne dispose d'un réel potentiel d'acheminement du fret par voie ferroviaire ainsi que par voie d'eau.

Des avancées fortes ont été réalisées notamment en matière de transport fluvial, même s'il convient de les développer pleinement.

Propositions du CESER :

Pour le CESER, la préparation du débat public prévu en 2012 par la loi Grenelle 1 sur la liaison fluviale Saône Moselle, aujourd'hui à l'étude et qui constitue un projet emblématique pour la Bourgogne, doit être une priorité pour l'ensemble des acteurs régionaux.

Concernant le transport par voie ferroviaire, outre les lignes structurantes, la Bourgogne est aussi dotée d'un réseau ferroviaire secondaire, dit « capillaire », assez dense. Mal entretenu, voire abandonné par endroit, il ne peut plus jouer correctement son rôle essentiel dans le transport du fret lié à l'économie locale : céréales et oléagineux, bois d'industrie, granulats. De plus, « *l'état actuel de ce réseau est mal adapté aux nouveaux matériels TER acquis par le Conseil régional de Bourgogne, et bride leur utilisation* »⁶⁴.

Propositions du CESER :

Le CESER pense qu'il convient donc de se pencher sur cette question et d'étudier plus globalement la gestion des lignes ferroviaires dites « de second niveau » ou « secondaires » (entretien des abords des voies, sécurité, adaptation des matériels...) y compris avec l'ensemble des acteurs privés du secteur.

⁶³ Ex : problème des insectes ravageurs en colza, qualité des orges d'hiver.

⁶⁴ Direction régionale de l'équipement de Bourgogne - « les politiques d'infrastructures de transport en Bourgogne » - dossier spécial n° 13 - janvier 2008.

Dans l'attente d'évolutions futures en matière de transport fluvial et ferroviaire, le CESER note la décision annoncée récemment de faire passer de 40 à 44 tonnes le Poids total roulant autorisé (PTRA) pour le transport de marchandises agricoles et agroalimentaires, ce qui devrait redonner de la compétitivité à l'ensemble de la filière⁶⁵.

AVIS ADOPTE PAR 35 VOIX POUR, 22 CONTRE ET 9 ABSTENTIONS

⁶⁵ Voir sur le sujet : rapport du Comité national routier de juin 2004 sur « les conséquences économiques d'un éventuel passage de 40 à 44 tonnes du poids total roulant maximal autorisé » et « les enjeux du 44 tonnes à 5 essieux » - Maurice BERNARDET, professeur à l'Université Lumière Lyon 2, directeur du Laboratoire d'économie des transports - Transport n° 372 - juillet-août 1995.

EXPLICATIONS DE VOTE



Intervention de Claire MOUSSET-DECLAS au titre de la CGT

« Ce rapport dès sa première partie pose la bonne question : comment nourrir la planète et assurer l'accès des plus pauvres à une alimentation de qualité ? Mais l'analyse qui suit et les pistes proposées ne répondent en rien à ce défi majeur pour l'humanité. Parce que l'augmentation de la productivité de l'agriculture bourguignonne, de même que celle de la France ou de l'Europe, ne peut se substituer à la construction d'un nouvel ordre agricole et alimentaire mondial. L'un de ses fondements doit être le respect de la souveraineté alimentaire des peuples, impliquant au minimum de rendre aux populations le pouvoir sur leur alimentation par l'accès à des produits agricoles de qualité.

L'éradication de la faim relève de choix politiques. Avec d'autres, la CGT propose de sortir l'agriculture et l'alimentation de l'OMC, d'instaurer au niveau mondial une clause de sauvegarde des terres menacées, d'interdire la spéculation financière sur les matières agricoles et de taxer à un taux dissuasif les importations abusives.

Au niveau européen, il est nécessaire d'avoir un prix minimum indicatif, de répartir de manière juste la valeur ajoutée aux différents acteurs de la filière et de garantir une alimentation saine et de qualité pour tous.

Au niveau français, il est impératif d'encadrer les marges de la grande distribution, de négocier chaque année et par type de produits en élargissant le champ syndical et d'avoir une gestion des valeurs de production donnant une répartition équilibrée.

L'agriculture et l'alimentation sont des activités structurantes du territoire et participent au maintien des services publics en zones rurales. Notre pays doit reconquérir la maîtrise de sa politique agricole et alimentaire pour répondre aux besoins alimentaires de sa population en quantité et en qualité.

Comme le pointe le rapport, les orientations de la Politique agricole commune (PAC) d'hier, et probablement d'après 2013, sont nuisibles pour l'agriculture bourguignonne, mais pas pour les raisons évoquées. Ce n'est pas la Bourgogne qui pourrait perdre 32 millions d'euros à cause du bilan de santé de la PAC mais certains céréaliers, ceux qui mènent la course à l'hyper-intensification de la production par tous les moyens et spéculent sur le cours des céréales. Comment peut-on à la fois protester contre les importations de viande d'Amérique Latine à bas coût alors que soi-même on participe, par l'adhésion à la PAC, à la destruction des agricultures des pays africains par l'exportation de produits céréaliers subventionnés ? Cette course à la compétitivité conduit notre agriculture dans le mur car il y aura toujours quelqu'un, quelque part, qui produira moins cher. Et non seulement cela conduit à une dégradation de la qualité des produits agricoles et à des crises alimentaires comme celle de la vache folle, mais également à une destruction de l'environnement et des biens essentiels à notre survie tels que l'eau.

Ce dogme de la compétitivité fait également des ravages parmi la profession agricole qui ne cesse de diminuer avec 92 % des agriculteurs qui ont disparu en 50 ans, et, aujourd'hui, un paysan français qui se suicide par jour, soit un taux entre 60 et 80 % plus élevé que la moyenne des autres

catégories socio-professionnelles. En quoi les 37 (!) propositions de cet avis peuvent-elles améliorer durablement leur situation ? Combien de temps encore vont-ils accepter de ne pas être rémunérés pour leur travail, c'est-à-dire par des prix à la production garantis, et de vivre de subventions publiques et de l'aubaine du photovoltaïque ?

Pourtant, la Bourgogne dispose de nombreux atouts en matière agricole : une grande variété de territoires qui permet une diversité des productions, du foncier en abondance, des réseaux de transports performants, des savoir-faire, une recherche agronomique encore au service de la profession agricole, etc.

Néanmoins, les chambres d'agriculture sont étrangement absentes de ce rapport. N'ont-elles pas en charge la vulgarisation des pratiques agricoles innovantes ? N'ont-elles pas des responsabilités dans l'organisation des filières ? N'ont-elles pas un rôle à jouer dans ces questions d'adaptation de l'agriculture bourguignonne ?

Transformer l'agriculture bourguignonne, c'est possible et nécessaire ; c'est une question de volonté citoyenne et politique. Nous avons besoin d'une agriculture intensive en écologie, en agronomie et en emplois. Il est urgent de mettre en œuvre un nouveau système de production agricole, fondé sur les résultats de la recherche agronomique et les savoir-faire paysans avec notamment la réintroduction des légumineuses dans les assolements, mais également plus de génétique et d'agronomie, et la transformation des produits en région.

Cette analyse et ces propositions que portent la CGT partout où elle le peut, nous les avons entendues pour la plupart à travers les nombreuses auditions qui ont été en général d'une grande qualité. Mais curieusement bien peu ont été reprises dans ce projet d'avis, de même qu'il est assez stupéfiant d'avoir refusé l'audition de la Confédération Paysanne.

Non, l'agriculture n'est pas l'affaire des seuls agriculteurs ; une telle attitude ne peut que conduire à l'exacerbation d'un extrémisme écologique dont le monde agricole et les consommateurs auraient un jour à pâtir...

Parce que cet avis ne va aucunement dans le sens d'une agriculture bourguignonne durable qui respecte et fasse vivre ses territoires et ses populations, parce qu'une fois encore la Commission 1 est passée à côté des enjeux essentiels, le groupe CGT votera CONTRE.



Intervention de Joseph BATTAULT au titre de la CFDT

« D'emblée cet avis présente des enjeux forts pour l'agriculture. Il s'agit de pouvoir nourrir l'humanité dans les années qui viennent. Mais immédiatement des contradictions fondamentales apparaissent qui enlèvent toute efficacité à ce document.

Ainsi, le travail est centré uniquement sur deux filières. Alors que le chapitre 1 de l'avis demande une reconnaissance de l'hétérogénéité et la complémentarité de l'agriculture bourguignonne et sa prise en compte dans la définition des stratégies et des politiques nationales et européennes.

Sont complètement passées sous silence les filières du maraîchage, des volailles (élevage et industrie), du lait et de sa transformation, de la vigne et du vin. L'impact de l'exportation qui occupe une place forte dans l'agriculture bourguignonne n'est pas évoqué.

Si l'enjeu de nourrir les bourguignons est cité, il convient de s'interroger sur ce que veulent les consommateurs :

- une alimentation saine et équilibrée,
- des prix accessibles,
- une transparence sur les conditions de production, car s'installe peu à peu une véritable méfiance, liée aux différentes crises sanitaires et à l'utilisation excessive de produits phytosanitaires.

-

D'autre part, apparaissent des nouveaux modes de consommation liés à des raisons de santé, des questions d'environnement et un sens de la solidarité internationale. Ces nouveaux modes de consommation doivent être intégrés dans la stratégie des filières. Ce n'est pas en ridiculisant les propos d'Albert Einstein et d'un prix Nobel de la paix sur la consommation de la viande qu'on atteindra ces objectifs.

Nous voulons souligner un aspect positif dans ce travail : la dimension environnementale est présente : que ce soit sur la question de la préservation des sols, sur les techniques culturales innovantes, sur la diversification des assolements, sur le choix de l'élevage extensif et ses conséquences, la réduction des intrants, le choix du transport collectif plutôt que par camions. Enfin, la légitimité de l'existence d'une filière d'agriculture biologique est clairement posée.

Mais... Cet avis contient 36 propositions, c'est beaucoup ! Surtout quand il faut bien constater que très peu ont un débouché concret. Ni les acteurs interrogés, ni l'opérationnalité n'apparaissent clairement.

Soulignons que l'initiative d'un colloque « réservé à la profession » en dit long, plus que toutes les déclarations de principe sur les risques de repli sur soi de la profession alors qu'un des objectifs de cet avis était justement d'ouvrir des perspectives lisibles par tous les citoyens. Cet enjeu semble encore peu partagé.

Nous partageons ce constat de l'introduction : dès qu'on parle agriculture en France, un climat propice aux confrontations se développe. Pour sa part la CFDT réaffirme sa volonté d'un véritable

dialogue dans et avec toutes les composantes de la société. A la CFDT, nous savons montrer à la fois des enjeux d'avenir, exprimer nos propositions et les appuyer dans des formes de manifestations qui respectent les personnes et les biens.

C'est dans cet état d'esprit que doivent être abordés les enjeux fondamentaux de l'avenir de l'agriculture. En y incluant les questions sociales qui apparaissent bien absentes de cet avis.

Nous constatons que ce rapport n'apporte pas de réponse à la hauteur des enjeux auxquels est confrontée l'agriculture bourguignonne.

Intervention de Thierry GROSJEAN au titre de l'Environnement

« La CGT a déblayé le terrain sur le fond dans des termes auxquels je souscris totalement. Mes remarques porteront donc essentiellement sur la forme.

Le rapport, très technico-économique, aboutit à un avis qui nous laisse sur notre faim, faute sans doute d'avoir osé être préalablement plus caustique sur la définition des enjeux (1).

Si certaines propositions de l'avis sont « soutenables » (restauration collective, préservation du foncier péri-urbain pour une production locale, remettre l'agronomie au cœur des exploitations, recherche et développement sur l'évolution des sols..), les pistes proposées -trop générales- ressemblent alors à des « vœux pieux » déjà ressassés.

Partir d'un état des lieux -écologique, social, économique- pour en dégager les urgences eût clarifié ces pistes. Car dans certains domaines, il y a urgence. ³/₄ des eaux superficielles et souterraines sont toujours polluées par des pesticides. Plus de 90 % des fruits et légumes sont importés et contaminés. La moindre denrée alimentaire a un bilan CO2 catastrophique et n'arrive dans nos assiettes qu'après des milliers de kms et à un coût prohibitif.

Ce n'est pas tant le rapprochement entre les différentes chambres consulaires pour des objectifs communs qui pourrait être une priorité, mais plutôt celui avec les consommateurs, qui ont eux des intérêts vitaux à une autre agriculture.

« Valoriser l'image de la viande bovine » ? C'est celle de toute l'agriculture qui est en perte de confiance. De la vache folle aux œufs dioxinés, en passant par les OGM, c'est un mode de production industriel et intensif qui a conduit à un divorce de plus en plus prononcé d'une certaine agriculture avec la société et les consommateurs attachés à la qualité des produits et à la transparence des filières, car soucieux de leur santé.

Proposer par exemple une conférence scientifique annuelle « à l'attention exclusive du monde agricole de la région » !!!, alors que c'est l'ouverture qu'il faudrait proposer. D'autres propositions, relevant du lobbying, ne sauraient avoir l'accord des écologistes de toutes obédiences : la liaison Saône-Moselle notamment, surtout que, ligne suivante, l'avis propose un remède à ce désastre environnemental : la capillarité du fret ferroviaire.

Il ne suffira pas d'attendre que des solutions viennent de la PAC et de son habillage environnemental. Encore moins d'une « autorégulation du marché mondial » qui a dérégulé l'agriculture mondiale pour le profit. Il faut apporter des solutions locales à un désordre global. Des dizaines de livres et de films parlent aujourd'hui de cette « autre agriculture » qui commence à germer. De ces germes d'espoir, il n'est pas question dans cet avis. Je voterai donc contre. Mais que le débat continue.

(1) Pour cerner ces enjeux, je vous renvoie au site de notre fédération nationale, France Nature Environnement (www.fne.asso.fr) dont le Congrès, fin mars, sera consacré à l'agriculture et ouvrira un large débat citoyen.



**Intervention de Jean-Michel BROCHERIEUX
au titre de l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL) secteur juridique**

« L'agriculture est peut-être le secteur de notre économie qui est confronté aux plus fortes évolutions depuis les 50 dernières années et qui a du s'adapter à chaque fois en conséquence.

Evolution démographique d'abord :

Nombre total d'exploitations agricoles en Bourgogne :

60 000 en 1970

20 000 en 2007

En 1988, 4,7 personnes pour 100 ha,

En 2007, 3 personnes pour 100 ha.

Cette évolution, voire cette révolution démographique et sociologique, a bouleversé le monde agricole et rural :

- fragilité économique des exploitations,
- nécessité de mettre en place de véritables outils de gestion,
- dépendance accrue face à la mécanisation,
- obligation de rechercher des diminutions importantes de charges.

De plus, l'exploitant agricole a dû intégrer les impératifs liés à la protection environnementale, a dû gérer la disparition progressive de la PAC et a dû maîtriser la mondialisation des marchés de produits agricoles...

En Bourgogne, un véritable effort pour la mise en valeur des productions et pour la prise en compte des problématiques environnementales a été constaté et le CESER se devait de réfléchir sur cette évolution fondamentale pour notre économie et nos territoires.

Le travail effectué par les rapporteurs est important :

Sur la méthode :

D'abord le respect du cahier des charges

Ce travail de la Commission n° 1 s'inscrivait dans la perspective suivante : « identifier en Bourgogne les pistes d'adaptation qui permettraient aux filières de production agricole de maintenir (voire de développer) leur potentiel de production tout en prenant en compte le développement de pratiques et de démarches respectueuses de l'environnement dans les exploitations ».

En cela, je crois pouvoir dire que le cahier des charges a été respecté.

Ensuite, une méthode de travail ouverte

Il s'est fait en total transparence au sein de la Commission n° 1 : les débats ont été ouverts, contradictoires et constructifs. Toute proposition, qu'elle soit écrite ou juste orale, précise, étayée et répondant aux problématiques soulevées par notre travail, a pu trouver un écho dans la Commission, être examinée, discutée, pour être au final, et par accord de la Commission, soit acceptée, soit rejetée par l'application d'un simple principe de bon sens d'abord et démocratique ensuite.

Des conseillers de la Commission ont même pleinement profité de cette méthode de travail pour soumettre à la Commission des propositions écrites de modification qui ont été ensuite intégrées dans l'avis.

Tout le monde pouvait participer à ce processus.

L'adoption de l'avis dans sa présentation quasi définitive, après un examen attentif et complet par la Commission, a même été reculée pour permettre à l'ensemble des membres de la Commission de soumettre d'éventuelles nouvelles propositions d'amendement.

Sans même parler, bien sûr, des 40 structures et acteurs du monde agricole que nous avons rencontrés.

C'est aussi une des raisons qui explique la durée de cette auto-saisine.

Mais l'agriculture n'est pas un sujet à traiter à la légère. Cette auto-saisine l'a montré. Tout le monde a un avis sur l'agriculture mais très peu de gens connaissent véritablement l'agriculture, qui est un sujet complexe et technique.

Du temps était nécessaire et la Commission a pris le temps qu'elle estimait nécessaire, avec l'accord du Président Berthelon et du Bureau.

Sur l'avis :

La nécessité d'un avis utile

Pour être utile, notre avis doit toucher les acteurs directement ou indirectement concernés par cette thématique (institutions publiques en lien avec l'agriculture dont, bien sûr, le Conseil régional de Bourgogne, les structures représentatives de l'agriculture ou concernées par ses problématiques...

D'où peut-être un sentiment de « technicité » de certains d'entre vous. Les rapporteurs ont fait de leur mieux pour trouver ce subtil équilibre entre exhaustivité, technicité et accessibilité.

Un avis dans la continuité des réflexions déjà engagées au CESER

En effet, ce travail est une continuité de celui opéré en 2007 sur l'agriculture durable. Il n'était donc pas question, aujourd'hui, de revenir sur les aspects déjà décrits. Il n'en reste pas moins que certains points sont plus approfondis qu'à l'époque.

Un avis ambitieux dans ses propositions

L'avis a au moins le mérite de ne pas se contenter de mettre l'accent sur la qualité des produits et des paysages bourguignons, sur un type unique d'agriculture ou l'existence d'une multiplicité de labels.

Il aborde des sujets qui peuvent apparaître tabous en matière d'agriculture :

- la question de la qualité et de la préservation des sols avec la problématique des engrais et des produits phytosanitaires,
- l'émergence de nouvelles formes d'agriculture, peu connues à l'image de « l'agriculture de conservation »,
- l'individualisme et les luttes d'intérêts dans le monde agricole,
- la question du transport, par voie fluviale et ferroviaire,
- la place reconnue de l'agriculture biologique,
- l'organisation même des structures agricoles et des filières,
- la transmission de la connaissance, du savoir, et la question épineuse de la formation des agriculteurs, initiale et continue...

Et j'en passe...

Un avis en rupture dans ses réflexions

S'il est bien un mot qui résume l'avis : c'est le mot RUPTURE. Rupture avec d'anciennes pratiques. Rupture avec des politiques agricoles anciennes. Rupture avec des habitudes réflexives au sein des filières. Rupture dans l'éternelle dichotomie aberrante et abrutissante entre « conventionnel » d'un côté et « biologique » de l'autre. Rupture dans les relations et l'organisation au sein même des filières ».

Intervention d'Etienne RAVY
au titre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP) et des centres de formation
d'apprentis (CFA) implantés en Bourgogne

« J'ai pris beaucoup d'intérêt à lire cet avis.

Je voudrais souligner la pertinence des propositions qui sont faites pour l'évolution des formations agricoles, initiales et continues, de façon à les adapter aux enjeux de l'agriculture des années à venir.

Ces propositions peuvent être considérées comme une ébauche d'outil de gestion prévisionnelle des compétences pour les filières concernées.

Je voterai pour cet avis ».